



## Mémoire

Lors des consultations publiques sur l'encadrement  
de l'activité minière au Québec

Le 10 mai 2023

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**TABLE DES MATIÈRES**

**INTRODUCTION** ..... 3

**SOMMAIRE** ..... 3

**QUI NOUS SOMMES** ..... 4

    L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES ..... 4

    NOTRE MISSION PREMIÈRE ..... 4

    UN CHEF DE FILE POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI ..... 4

**MUNICIPALITÉ LAC-DES-PLAGES** ..... 5

    COLLECTIVITÉS IMPACTÉES PAR LE PROJET MINIER *LA LOUTRE* ..... 5

**LOMIKO METALS INC. (PROMOTEUR)** ..... 6

**PROJET MINIER *LA LOUTRE*** ..... 6

    SA LOCALISATION ..... 6

    SON RENDEMENT ..... 7

    CONSULTATION PUBLIQUE DU PROMOTEUR ..... 8

    UNE OFFENSIVE ÉTAIT LANCÉE ..... 8

**IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT** ..... 8

    POLLUTION ..... 8

    DESTRUCTION DE LA NATURE ..... 9

**IMPACTS ÉCONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES** ..... 9

    ÉROSION DE LA VOCATION RÉCRÉOTOURISTIQUE ET DE VILLÉGIATURE DE LA PETITE-NATION ..... 9

    PERTE DE VALEUR DES PROPRIÉTÉS VERS UNE DÉVALUATION FONCIÈRE ..... 9

    PEU D'EMPLOIS POUR LA POPULATION LOCALE ..... 10

**AUTRES IMPACTS MAJEURS** ..... 10

    IMPACTS PROBABLES SUR LA SANTÉ DES HUMAINS ..... 10

    RÉDUCTION DE LA SÉCURITÉ ET FRAGILISATION DES ROUTES SECONDAIRES ..... 10

    POLLUTION (BRUIT, VIBRATIONS, ÉCLAIRAGE NOCTURNE) ..... 11

    RISQUES D'ABANDON DU SITE MINIER ..... 11

    ÉTAT DES LIEUX ..... 11

**ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE** ..... 12

    UNE LOI ARCHAÏQUE ET INAPPROPRIÉE ..... 12

    RÉPERCUSSION DE CETTE LOI EN VIGUEUR ..... 12

    ARTICLE 246 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ..... 12

    ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ..... 12

    CONTEXTE D'UN DÉVELOPPEMENT MINIER RESPONSABLE ET HARMONIEUX ..... 13

    DES ALTERNATIVES AU GRAPHITE ..... 13

    DEMANDE DE SUSPENSION TEMPORAIRE DES TITRES MINIERES DU PROJET *LA LOUTRE* ..... 14

    CONCEPT DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE EN TROIS VOILETS ..... 14

**CONCLUSION** ..... 15

**SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS** ..... 16

**SOURCES** ..... 17

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### INTRODUCTION

---

Dans le cadre des consultations publiques sur l'encadrement minier, lancées par madame Maïté Blanchette Vézina — ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) —, nous soumettons ce mémoire.

Nos résidents espèrent que les élus gouvernementaux prendront acte envers les grandes inquiétudes de notre communauté de Lac-des-Plages, qui conteste les travaux d'exploration d'une mine de graphite (à ciel ouvert) présentement en cours, à proximité de milliers de citoyens.

### SOMMAIRE

---

#### **Une biodiversité incompatible avec l'activité minière (La Loutre) de Lomiko Metals Inc.**

Pour les populations de la MRC de Papineau (dans la région administrative de l'Outaouais) et notamment pour notre collectivité de Lac-des-Plages, l'encadrement minier est un enjeu majeur. Le projet minier La Loutre est un malheureux exemple qui démontre une fois de plus que la Loi sur les mines et sa réglementation sont désuètes; elles nuisent aux efforts pour préserver la diversité biologique du Québec entrepris depuis plusieurs années par le gouvernement. Nous tenons à souligner que deux enjeux majeurs, la biodiversité du territoire et l'acceptabilité sociale devraient être reconnus et priorisés avant l'octroi de titres miniers.

Ce site d'exploration minière, nommé *La Loutre*, se trouve dans la région de l'Outaouais, connexe à la région des Laurentides, à 180 km au nord-ouest de Montréal et à mi-chemin entre Mont-Tremblant et Montebello.

Situé dans le corridor écologique de Plaisance-Tremblant, il est caractérisé par un écosystème unique et varié, allant des marais et des tourbières, jusqu'aux forêts matures et aux champs ouverts. Cette importante zone écologique est reconnue notamment pour ses oiseaux de proie et ses espèces rares telles que la chouette rayée. Elle est également fréquentée par des animaux comme les ours noirs, les originaux et les castors.

#### **Une vocation récréotouristique et une économie grandissante dans la MRC de Papineau**

Notre région a connu un important essor récréotouristique au cours des dernières années. Elle est devenue aujourd'hui une destination de choix chez les amateurs de nature et pour tous ceux qui aiment les activités de plein air. Elle attire des visiteurs de partout, particulièrement du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

#### **Un impact environnemental néfaste**

La destruction des habitats naturels, le haut risque de contamination de l'eau et des sols, la pollution de l'air et la perturbation des écosystèmes sont des effets directs, tangibles et néfastes de l'extraction minière à ciel ouvert. Tous ces risques dommageables pour l'environnement et potentiellement pour la santé humaine ne devraient-ils pas être pris en considération dans la balance des bénéfices économiques anticipés de l'industrie minière sur notre territoire ?

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### Une population perturbée par le projet minier

Les citoyens sont inquiets du sort qui les attend avec le dynamitage, la construction et le camionnage engendrés par des activités minières probables.

#### RECOMMANDATION

Suspendre temporairement les titres miniers (claims) octroyés au promoteur du projet minier *La Loutre* et tous les autres claims octroyés à ce jour sur le territoire de Lac-des-Plages.

## QUI NOUS SOMMES

---

### L'Association pour la protection de l'environnement du Lac-des-Plages

Fondée en 2006, notre association regroupe près de 80 membres soucieux de préserver l'environnement de notre magnifique lac des Plages. Occupant une superficie d'environ 10 km<sup>2</sup>, il est le troisième plus grand lac de la MRC de Papineau, parmi environ 68 plans d'eau répertoriés<sup>1</sup> dans la municipalité de Lac-des-Plages.

### Notre mission première

La mission première de l'APELDP est la protection des rives et de la qualité de l'eau de notre lac situé en majeure partie sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages, mais qui se prolonge dans la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk. Parmi nos principales activités, il y a le suivi du respect des règlements environnementaux au sein de la municipalité et l'échantillonnage saisonnier de l'eau du lac, dans le cadre de notre partenariat avec le *Réseau de surveillance volontaire des lacs*.

Nous encourageons chaque année la végétalisation de la bande riveraine, dans le but de maintenir la biodiversité, de freiner l'érosion des rives, d'attirer les insectes qui nourrissent les poissons et les oiseaux et de filtrer naturellement l'eau de ruissèlement, afin d'éviter que les nutriments mobilisés par l'eau de surface se retrouvent dans l'eau du lac.

### Un chef de file pour le contrôle du myriophylle à épi

Mais au-delà de cette vigie, maintenue pour la santé de notre plan d'eau, nous sommes devenus un chef de file en matière de protection du lac contre l'envahissement du myriophylle à épis. Depuis 2017, nos bénévoles locaux travaillent sans relâche pour planifier et coordonner les activités d'arrachage de cette plante aquatique envahissante. Or, les résultats obtenus à ce jour sont positifs et nous indiquent que c'est possible d'atteindre notre objectif de contrôler la prolifération du myriophylle à épis dans le lac.

---

<sup>1</sup> Selon la base de données géospatiales du gouvernement du Québec.

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

## MUNICIPALITÉ LAC-DES-PLAGES

Lac-des-Plages, située à mi-chemin entre Mont-Tremblant et Montebello, est reconnue parmi les plus belles municipalités de la région administrative de l'Outaouais. Faisant partie de la MRC de Papineau, elle est localisée à la limite nord-est de la MRC et s'étend sur plus de 120 km carrés. Elle obtenait son statut légal en 1950, mais elle a d'abord été fondée en 1921 sous le nom de Canton de Lac-des-Plages.

À l'origine, alors que son économie était principalement basée sur les ressources forestières, elle s'est rapidement orientée vers le tourisme, vu le précieux potentiel récréatif de son territoire. Et aujourd'hui, une panoplie remarquable d'activités récréatives, écologiques, agricoles et forestières attire la clientèle touristique. On y trouve également quelque sept terres d'érable à sucre propices à l'acériculture et où l'on accueille de nombreux visiteurs durant la saison des sucres.

**Collectivités impactées par le projet minier *La Loutre***

La municipalité de Lac-des-Plages et quatre autres municipalités limitrophes du site d'exploration minière (Duhamel, Lac-Simon, Chénéville et Saint-Émile-de-Suffolk) regroupent environ 9071 résidents, permanents et villégiateurs inquiets du sort qui les attend si le gisement de graphite du site de *La Loutre* était exploité. Précisons que des résidents du lac Doré (situé à Duhamel) sont situés à moins de 500 mètres du site d'exploration minière *La Loutre*.

**Portrait des populations qui occupent les municipalités limitrophes du site concerné par le projet minier de *La Loutre***

Municipalité	Résidents permanents <sup>2</sup>	Résidents/Villégiature <sup>3</sup>	Populations totales approx.
Lac-des-Plages	499	750	1249 résidents
Saint-Émile-de-Suffolk	557	265	822 résidents
Chénéville	871	148	1019 résidents
Lac Simon	1079	3000	4079 résidents
Duhamel	502	1400	1902 résidents

Dans chacune de ces municipalités, impactées par le projet minier, se trouvent des résidents permanents, un nombre grandissant de villégiateurs, de retraités, de gens de tous âges et de toutes provenances, qui sont en voie de devenir des citoyens à part entière dans la région. En raison des nombreux avantages de vivre en retrait des grandes villes et de l'intérêt marqué pour le télétravail, de nouvelles familles sont attirées par le décor naturel de notre région et souhaitent construire leur avenir au cœur de cet environnement paisible, tout en contribuant à l'essor de notre économie régionale.

<sup>2</sup> [Carte de la MRC de Papineau – source ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.](#)

<sup>3</sup> Statistiques fournies par les municipalités concernées (année 2023).

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### LOMIKO METALS INC. (promoteur)

---

Lomiko Metals Inc.<sup>4</sup> est une société d'exploration minière basée en Colombie-Britannique, listée à la Bourse de croissance de Vancouver depuis 1998, sous le symbole LMR.V<sup>5</sup>. Cette société détient actuellement deux gisements potentiels, dont celui de *La Loutre* dans le sud du Québec. Elle possède aussi une option (70 %) sur la propriété de Bourier, qui possède un gisement de lithium à la baie James, dans le nord du Québec.

Lomiko Metals Inc. possède des droits miniers sur un territoire doté de 76 claims<sup>5</sup>, recouvrant une superficie d'environ 46 km carrés. Ce qui représente, dans l'axe nord-sud, une longueur de 15 km — en partant du lac Ovila-Fortier (à Duhamel) jusqu'à 1 km du lac Tremblant (à Saint-Émile-de-Suffolk). Également, le promoteur vient d'entrer en mode d'acquisition pour les 17 claims de Soquem du dépôt de Carmin situé au nord de *La Loutre* et connexe à la réserve Papineau-Labelle.

### PROJET MINIER LA LOUTRE

---

#### Sa localisation

Ce projet d'extraction de graphite à ciel ouvert, sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages, est mené par le promoteur Lomiko Metals Inc. Rappelons que le site du projet minier est situé sur la ligne de démarcation de deux bassins versants : vers l'ouest, celui du lac Doré qui se jette dans le lac Simon, et vers l'est, celui du Lac-des-Plages. L'exploitation du territoire aurait lieu à environ 500 mètres du lac Doré (à Duhamel) et à 7 km du Lac-des-Plages, sur le territoire de la Petite-Nation en Outaouais.

Le site devrait comprendre trois importantes fosses creusées, dont le taux de concentration moyen de graphite dans la roche mère est de 6,9 %. L'usine de traitement serait située sur le site même de cette mine et viserait à obtenir un minerai concentré à 95 %.

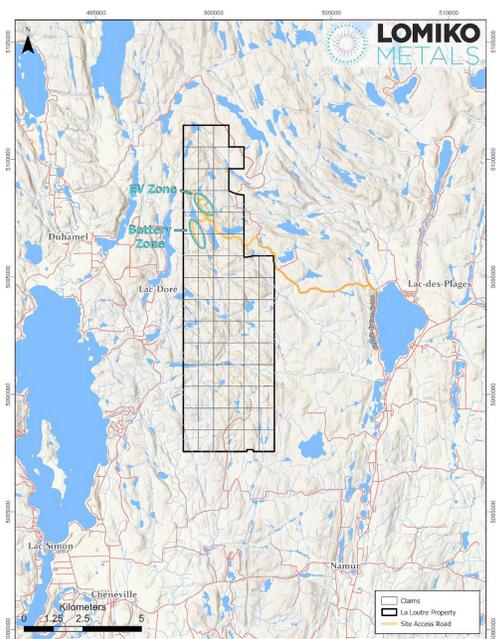
---

<sup>4</sup> [Rapport technique et évaluation économique préliminaire de Lomiko Metals Inc.](#)

<sup>5</sup> Extrait des états financiers de Lomiko Metals Inc., 30 avril 2021, troisième trimestre, ANNEXE A.

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES



Lomiko-Investor-Presentation-Dec-2022-AGM

### Son rendement

Il est prévu que la mine *La Loutre* traiterait 4200 tonnes de minerai par jour, contenant environ 265 tonnes de graphite, et ce, 24 heures par jour sur une période optimale de 15 ans. Un tel rendement signifie qu'il faudrait faire exploser et déplacer quelque 110 270 000 tonnes de matière brute. Cela représente 2 670 000 tonnes de sols qui ne contiennent aucune matière utile (mort terrain), 85 726 000 tonnes de roche stérile et 21 874 000 tonnes de minerai contenant du graphite, qui seraient concassés et traités dans l'usine.

Les 108 886 000 tonnes de substances rejetées seraient accumulées dans un site de codisposition, adjacent à l'usine et situé à la tête du bassin versant du Lac-des-Plages. Cette codisposition créerait un gigantesque amonçèlement de plus de 150 mètres de hauteur (370 mètres d'altitude). À titre d'exemple, toutes ces données représentent plus de 2200 fois le poids du Titanic, et 13 fois le volume du stade olympique (40 000 000 m<sup>3</sup>). Le graphite concentré (1 400 000 tonnes<sup>6</sup>) serait finalement acheminé vers le sud du Québec, à raison de 8 chargements par jour, impliquant 112 passages de camions lourds par semaine.

Les risques environnementaux et les impacts négatifs associés à un tel rendement minier sont appelés à devenir encore plus inquiétants, à la suite d'une campagne de forage réalisée en 2022. À cet effet, Lomiko Metals Inc. publiait<sup>7</sup>, le 13 avril 2023, de nouvelles estimations de ressources minérales, en multipliant par 2,2 la quantité potentielle de graphite (3,1 MT) et par 3,1 le minerai qui serait conséquemment à traiter (68,2 MT).

<sup>6</sup> [Rapport technique et évaluation économique préliminaire de Lomiko Metals, version originale anglaise](#)

<sup>7</sup> [Annonce de Lomiko Metals Inc concernant une augmentation du tonnage de graphite](#)

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### Consultation publique du promoteur

Dans le cadre des séances d'informations publiques tenues par Lomiko Metals Inc. — devant être ouvertes et transparentes —, la nature des discussions entre les parties n'a pas suscité d'engagement communautaire de la part des résidents préoccupés par le projet minier *La Loutre*. Au contraire, la population s'est davantage exprimée en opposition, devant les perspectives du promoteur et les risques environnementaux, économiques et sociaux d'un tel projet. Il s'en est suivi un grand mouvement de mobilisation des citoyens dans notre région, mais aussi à la grandeur du Québec.

### Une offensive était lancée

À l'été 2022, une offensive des citoyens de 21 municipalités (sur 25) était lancée pour s'opposer à l'exploitation minière sur les territoires de la MRC Papineau qui sont incompatibles avec ce type de projet industriel. Les règles du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, actuellement en vigueur, ont donc été dénoncées<sup>8</sup>.

## IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

---

### Pollution

#### Les eaux de surface et de la nappe phréatique

**Le site de codisposition — destiné à couvrir entièrement et à détruire la zone humide, située à la tête du bassin versant du lac des Plages — contrevient à la règle fondamentale de préservation des zones humides reconnues comme étant essentielles à l'équilibre de tout écosystème.**

Des eaux polluées, provenant du site minier, pourraient se rendre jusqu'au lac des Plages par ruissellement ou par infiltration de la nappe phréatique, principalement lors de:

- Grandes intempéries (ex. : fonte des neiges rapide, pluies abondantes) ou débordement provenant des bassins de sédimentation et causé par un ou des déversements accidentels, qui sont malheureusement assez fréquents dans l'industrie minière. (Erreurs humaines, défaillance d'entretien, etc.)

#### La qualité de l'air

Des poussières en quantité non négligeable seraient produites sur le site de la mine et transportées par les vents dominants de l'ouest et du nord-ouest. Elles retomberaient principalement dans le bassin versant et dans la municipalité du Lac-des-Plages. Ces poussières pourraient avoir des impacts négatifs sur les eaux de surface, la faune, la flore et potentiellement sur la santé de la population.

---

<sup>8</sup> [Témoignage de François Achim, résident de Lac-des-Plages.](#)

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### Destruction de la nature

Des paysages naturels, des milieux humides et un territoire de chasse seraient dévastés, en plus d'une importante perturbation de la faune et de la flore. Par ailleurs, des photos de sites miniers comparables, qui sont déjà en exploitation dans les différentes régions du Québec et du Canada, nous illustrent bien l'ampleur et l'horreur des transformations subies par l'environnement. Oui, nous sommes bien conscients que notre nature, nos animaux et par conséquent nos communautés en subiraient des dommages irréversibles.

- À ce jour, on retrouve sur le site du projet *La Loutre*, surtout des lacs, des ruisseaux, des zones humides peuplées d'espèces végétales et animales diversifiées, dont un cheptel de chevreuils qui seront affectés.
- Pourtant, les résultats d'une étude sur l'habitat naturel, menée en 2015 par la firme WSP<sup>5</sup>, indiquent aussi **que plus de 15 espèces végétales, qui y vivent, figurent dans la liste des espèces sensibles, menacées ou vulnérables.**

## IMPACTS ÉCONOMIQUES SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET RÉGIONALES

### Érosion de la vocation récréotouristique et de villégiature de la Petite-Nation

Depuis longtemps déjà, la Petite-Nation est orientée vers des activités respectueuses de l'environnement, en harmonie avec notre belle nature et la tranquillité des lieux. Quel avenir nous réserve cette dégradation des écosystèmes sur notre territoire ?

### Perte de valeur des propriétés vers une dévaluation foncière

En raison de tous ces impacts néfastes qui menacent notre territoire et par conséquent notre population, une baisse de valeur immobilière est-elle acceptable dans une région touristique comme la nôtre ? Certainement pas.

La dévaluation foncière nous guette, et ce, dans un rayon de plusieurs kilomètres du site minier. Étant donné la valeur foncière totale estimée à 1,2 milliard \$, pour les cinq municipalités adjacentes au site minier, celle-ci pourrait dépasser les 100 millions \$ en utilisant un facteur (de dévaluation) de 10%, jugé conservateur.

Une telle conséquence aurait un impact financier majeur sur tous les résidents et villégiateurs de notre région, en plus de freiner voire causer une décroissance de notre industrie récréotouristique.

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

L'une des études les plus rigoureuses à ce sujet a été réalisée par la docteure Diane Hite<sup>9</sup> (Auburn University) qui conclut à une baisse, allant jusqu'à 30 %, de la valeur de revente des propriétés selon la distance qui les sépare du site d'exploitation minière.

### **Peu d'emplois pour la population locale<sup>10</sup>**

L'expertise et les diplômes sont requis pour la grande majorité des emplois dans le domaine minier; alors que cette main-d'œuvre qualifiée est inexistante dans la communauté de notre région.

## AUTRES IMPACTS MAJEURS

---

### **Impacts probables sur la santé des humains**

Avec l'historique des projets miniers au Québec, il y a de très hauts risques de causer des impacts sur la santé physique (ex.: cancers, maladies de peau, maladies pulmonaires) de la population environnante. Il faudra des années pour en connaître toutes les conséquences, particulièrement sur les personnes plus vulnérables.

Également, que penser des conséquences négatives à long terme, au point de vue psychologique, alors que nos communautés devront partager leur quotidien bouleversé avec celui d'une compagnie minière bruyante et dérangeante ?

*En médecine on dit : « Primum non nocere » !*

*Ce qui signifie : D'abord, ne pas nuire.*

### **Réduction de la sécurité et fragilisation des routes secondaires**

La distance qui sépare le site minier des routes principales deviendrait une zone à risque, surtout dans les secteurs résidentiels et de villégiature. On imposerait à la population concernée une circulation routière constante. Il est, ici, question de poids lourds qui voyageraient à raison de plus de 100 véhicules par semaine durant toute la période d'exploitation minière c'est-à-dire 15 ans.

Pour la construction de l'infrastructure minière, les besoins de main-d'œuvre représenteraient quelques centaines de travailleurs temporaires qui viendraient majoritairement d'autres régions du Québec. Le système routier existant ne pourrait pas soutenir un tel trafic. Et dans ces conditions, il y aurait de toute évidence une perte de quiétude, en plus des risques pour la sécurité et la santé des communautés vivant à proximité.

---

<sup>9</sup> [Étude sur la valeur des propriétés situées à proximité de projets miniers.](#)

<sup>10</sup> [Texte sur les emplois - Site web du Regroupement des Lac de la Petite-Nation.](#)

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### **Pollution (bruit, vibrations, éclairage nocturne)**

#### Par le bruit et les vibrations

Le dynamitage, la construction et le camionnage génèrent, par l'intensité du bruit, un niveau de stress dommageable aux humains et à la faune. Tout ce nouveau bruit viendrait perturber les êtres vivants de notre région qui sont habitués au calme et qui ont choisi de vivre dans un climat sonore principalement orchestré par le chant de la nature.

#### Par l'éclairage nocturne

Les activités minières requises 24 h / 24 h exigent un éclairage de nuit important qui affecterait le ciel et provoquerait des dérèglements biologiques à la faune nocturne vivant à proximité du site minier. De plus, cette pollution lumineuse nuit à la quiétude du sommeil des résidents vivant à proximité du site minier.

### **Risques d'abandon du site minier**

Le risque de voir avorter le projet minier *La Loutre* à moyen terme est bien présent. La restauration des sites miniers est une importante préoccupation au Québec et au Canada même si les gouvernements ont établi des réglementations et des exigences pour garantir que les entreprises minières restaurent les sites après leur mise en exploitation. En réalité, les redevances et les mises de fonds, souvent estimées à la baisse, font en sorte que des sites sont abandonnés. On laisse ainsi un héritage de désolation à l'environnement en plus des impacts économiques sur les régions concernées.

### **État des lieux**

Dans les régions au sud du Québec, il y a un regain de l'exploration minière depuis la création de l'industrie des véhicules électriques. Mais celui-ci se fait au détriment du principe de la protection de l'environnement. Cette course effrénée pour trouver les minéraux dits essentiels à la fabrication de batteries électriques — par exemple le graphite, le lithium, le nickel et le cobalt — est exacerbée par une ambition économique, qui aspire à transformer le Québec en « batterie verte du nord-est de l'Amérique<sup>11</sup> ». Par conséquent, la préservation des milieux naturels et de la santé humaine sont toutes deux mises en péril. Il y a donc urgence d'agir !

De fait, notre population s'inquiète avec raison, du sort réservé à la biodiversité de son territoire, qui risque d'être gravement affectée, si un permis d'exploitation de cette gigantesque mine de graphite à ciel ouvert (*La Loutre*) était accordé. Précisons, à titre d'exemple, qu'il s'agit d'un projet minier dont la superficie est comparable à la quasi-totalité de celle du Mont-Royal, à Montréal !

---

<sup>11</sup>[Journal le Soleil - L'aspiration du Québec à devenir la batterie verte du nord-est de l'Amérique.](#)

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

---

**Une loi archaïque et inappropriée**

Au Québec comme au Canada, la *Loi sur les Mines* remonte à 1880 et, à l'époque, avait été inspirée de la loi américaine « Mining Law » instituée en 1872. Aujourd'hui, cette loi permet à quiconque de s'approprier le droit d'exploration minière avec la modique somme de moins de 100 \$, et ce, en quelques clics comme on le ferait pour effectuer un « achat en ligne » à partir d'un appareil connecté à internet.

**Répercussion de cette Loi en vigueur**

Rapidement, l'on apprend qu'une compagnie minière ou même un simple individu — avec ou sans compétence dans le domaine minier — doit se mettre à la recherche d'un gisement dans le sous-sol de son claim minier et peut le faire à l'insu des communautés environnantes. De fait, les premières étapes de cette recherche sont franchies sans aucun consentement de la population locale et de sa municipalité, ni de la MRC. Et trop souvent, la phase d'exploration peut mener à des opérations de défrichement massif jusqu'à ce qu'un citoyen soit témoin de ces activités et lance une alerte !

**Article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Nous sommes d'avis que l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit être abrogé, pour contrer la préséance de la *Loi sur les mines*. Cependant, cette demande de modification génère certaines contraintes pour les MRC, qui sont aux prises avec un encadrement trop restrictif du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), dans la définition des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et celle des territoires, incompatibles avec l'activité minière (TIAM). En ce sens, nous soutenons le projet de loi 392 pour pallier ces contraintes.

**Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire**

Nous sommes d'avis :

- Que la population locale, par ses élus, devrait d'abord être en mesure de déterminer comment la MRC veut développer l'entièreté de son territoire. Et les titres miniers (claims) devraient être octroyés par la MRC selon le schéma d'aménagement établi, et ce, à condition qu'il y ait une acceptabilité sociale éclairée et consentie.
- Que la portée de l'article 82 de la Loi sur les mines devrait être élargie afin de pouvoir retirer des titres miniers, en raison de la protection du territoire ou d'une acceptabilité sociale inexistante.

Par ailleurs, à l'occasion de la *Conférence des Nations unies sur la biodiversité* (COP 15<sup>12</sup>), un accord international renforce l'action pour contrer les changements climatiques, en préservant 30 % des terres et des eaux de nos territoires. Cela dit, il n'est pas acceptable de sacrifier la diversité la plus riche — dans le sud du Québec — au profit du développement minier.

---

<sup>12</sup> [Accord international adopté lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité.](#)

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

Dès lors, la quasi-entièreté du territoire de la MRC Papineau devrait être protégé et exclu de tout développement minier, pour préserver une économie durable axée sur la naturalité. Des actions concertées avec les MRC voisines devraient permettre de respecter les choix des populations, qui sont toutefois conscientes des enjeux climatiques.

### Contexte d'un développement minier responsable et harmonieux

Certaines régions du Québec ont une meilleure perspective d'acceptabilité sociale envers les projets miniers étant donné leur histoire économique empreinte de l'industrie minière. Également, vu les volumes et les concentrations de minerais répertoriés, l'exploitation minière y est plus prometteuse. Puis, la voie maritime du Saint-Laurent demeure un moyen de transport stratégique vers le sud du Canada, où se concentre actuellement l'industrie automobile, mais aussi vers l'Europe et les États-Unis.

En bref, la décision d'autoriser les projets miniers devrait être prise en fonction des coûts et des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme, pour toutes les parties prenantes concernées.

Voici un tableau comparatif des rendements de projets miniers dans différentes régions

Cie Propriétaire	Lomiko Metals	Lomiko Metals	NMG	NMG / Mason Graphite	Focus Graphite	Focus Graphite	Canada Carbon	Northern Graphite
Nom du projet minier	La Loutre	Carmin	Matawinie	Uatnan	Lac Tétépisca	Lac Knife	Miller	Lac des Îles
Emplacement	Lac-des-Plages	Lac-des-Plages	St-Michel-des-saints	Côte-Nord, 285 km au Nord/NO de Baie-Comeau (Lac Guéret)	Côte-Nord 234 km au Nord de Baie-Comeau	Côte-Nord 27 km au Sud de Fermont et 540 km au Nord de Baie-Comeau	Grenville 80 km à l'Ouest de Montréal	Laurentides 25km au Sud de Mont-Laurier Rte 309 (En exploitation depuis 1990)
Matière brute (MTM-Millions tonnes métriques)	110,27	2,03	133,50	179,00	ND	33,09		41,61
Matière à traiter (MTM)	21,87	1,01	61,70	76,40	74,20	9,30	13,82	8,37
Concentration en %	6,76%	8,75%	4,23%	17,50%	10,65%	14,97%	0,73%	
Graphite (MTM)	1,38	0,09	2,60	12,10	7,90	1,39	0,11	0,51
Matière/déchets à rejeter (MTM)	108,89	1,94	130,90	166,90	ND	31,70		41,1
Volume des rejets (Millions mètres cubes)	40,1		67,4	43,4	ND			
Durée de vie de la mine (Années)	15	6	25	24	ND	27		25
Année de l'étude technique/faisabilité	2021	1991	2022	2023	2022	2023	2022	2021

### Des alternatives au graphite

Les autorités gouvernementales sont bien au fait des alternatives disponibles pour remplacer le graphite dans la fabrication des batteries pour les voitures électriques. Par exemple, les technologies émergentes démontrent un potentiel de rendement plus élevé de l'autonomie des batteries en remplaçant le graphite par une anode en silicium nanocomposite\*. Le silicium est disponible en abondance et est moins coûteux que le graphite. Mentionnons aussi, à titre d'exemple, la voiture Tesla avec une nouvelle batterie<sup>13</sup> (de la compagnie One) qui est plus performante et sans graphite.

\* [Futura-sciences - Autonomie en hausse de 20% et une charge ultra-rapide pour les véhicules électriques.](#)

<sup>13</sup> [Netscribe - Évolution de la technologie des batteries de véhicules électriques.](#)

## MÉMOIRE

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

### **Demande de suspension temporaire des titres miniers du projet *La Loutre***

Le résultat d'un sondage (porte à porte) effectué auprès de 642 résidents dans la municipalité de Lac-des-Plages (en 2022) illustre clairement son opposition à l'exploitation minière sur son territoire :

98 % des répondants ont dit NON au projet minier *La Loutre*<sup>14</sup>.

En conséquence, nous demandons la suspension temporaire des titres miniers (claims) octroyés au promoteur du projet *La Loutre*, et de tous les claims octroyés à ce jour sur le territoire de Lac-des-Plages. En conséquence, nous demandons également que les populations concernées puissent se prononcer en amont de la réalisation d'un projet minier et non pas une fois le permis d'exploration minière obtenu par le promoteur.

### **Concept de l'acceptabilité sociale en trois volets**

Durant la dernière campagne électorale et en réponse à la mobilisation citoyenne — contre l'augmentation effrénée des claims miniers octroyés depuis 2019 —, les paroles de notre premier ministre ont résonné dans l'imaginaire collectif.

*En effet, monsieur François Legault a affirmé que son gouvernement ne permettrait pas l'exploitation minière dans une région si la population locale n'était pas d'accord avec le projet concerné; autrement dit s'il n'y avait pas d'acceptabilité sociale.*

Or, la compréhension de ce concept d'acceptabilité sociale est sujette à interprétations. Si pour le gouvernement, il s'agit d'un processus d'engagement de la population dans l'harmonisation du projet minier au sein d'une agglomération, la population, elle, y voit son droit de consentir ou non, de manière éclairée, à l'implantation du projet minier dans le cadre d'un processus démocratique officiel.

Nous reconnaissons que les volets social, technologique et économique sont interconnectés et peuvent s'imbriquer. Le projet (quel qu'il soit), pour être mis en œuvre, doit prendre en compte ces trois dimensions afin d'être pleinement accepté et soutenu par notre société. Or au **volet social**, nous pouvons affirmer que notre population est en désaccord avec l'implantation du projet d'extraction minière sur son territoire. Au **volet technologique**, il est fort probable que d'autres matériaux viennent détrôner à moyen terme le graphite afin d'améliorer la performance des batteries pour véhicules électriques. Finalement, au **volet économique**, la population n'accepte pas non plus de mettre en péril son industrie récréotouristique, forestière et agricole fondée sur sa biodiversité et son paysage naturel, et ce, au profit de l'industrie minière.

---

<sup>14</sup> [Radio-Canada - Campagne incompatible avec l'activité minière 2022.](#)

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**CONCLUSION**

---

**Environnement et économie dans un cadre légal inapproprié**

En matière de protection de l'environnement et dans le contexte légal actuel, comment le gouvernement peut-il prétendre agir pour une économie qualifiée « carboneutre », dans une région comme la nôtre, alors qu'il encourage l'exploitation minière responsable de la dévastation de nos forêts et de nos écosystèmes ?

Les milieux naturels sont l'essence même de notre qualité de vie en matière de santé, de protection de l'environnement, mais aussi en matière d'économie récréotouristique, agricole et forestière.

Les opportunités d'emplois, que laisse entrevoir Lomiko Metals Inc. pour les citoyens de notre région, représentent bien peu si l'on compare avec les embauches générées par l'industrie touristique, forestière et agricole de notre économie régionale actuelle.

**Changement de paradigme : la nature a ses droits**

Cette approche, issue de la vision des peuples autochtones, implique un changement de paradigme pour rétablir l'équilibre entre l'environnement et l'être humain. Reconnaître les droits de la Nature, ce n'est plus un objet de droit, mais un sujet de droit. Trop d'obstacles juridiques briment la reconnaissance des droits de la nature et de ses écosystèmes. Il faut renverser cette tendance et mettre davantage l'environnement naturel au cœur des solutions pour harmoniser le cadre législatif et l'activité humaine.

**Pas d'acceptabilité sociale envers le projet minier *La Loutre***

Au nom de notre communauté, nous refusons le développement des activités minières de *La Loutre*, en raison de tous les impacts négatifs irréversibles d'un tel projet industriel, à proximité de nos habitations et dans nos milieux naturels.

Nous pouvons donc affirmer que dans notre municipalité, il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour ce mégaprojet d'extraction minière à ciel ouvert du graphite, tel que présenté par le projet *La Loutre*. Ce modèle économique est incompatible avec la nature même d'un territoire doté d'une grande biodiversité reconnue au Québec. D'ailleurs, il faut se rappeler l'importante mission donnée à la MRC de Papineau, ces dernières années : entreprendre une stratégie de conservation de ses milieux naturels<sup>15</sup>.

**Soutien de la municipalité Lac-des-Plages**

Le 10 mai 2023, le conseil municipal de Lac-des-Plages adoptait une résolution\* afin d'entériner le contenu de ce Mémoire dans le cadre des consultations publiques sur l'encadrement de l'activité minière au Québec.

<sup>15</sup> Programme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques — découlant du plan d'action 2012-2020.

\* Résolution No. 2023-05-075 adoptée à la réunion du conseil municipal de Lac-des-Plages, le 10 mai 2023.

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS**

---

**RECOMMANDATION 1**

Prendre en compte les préoccupations de notre population, qui ne veut pas de projets miniers à proximité de son agglomération et qui milite en faveur de la conservation de la richesse de la diversité écologique de son territoire, totalement incompatible avec l'activité minière.

**RECOMMANDATION 2**

Suspendre temporairement les titres miniers (claims) octroyés au promoteur du projet minier *La Loutre* et tous les autres claims octroyés à ce jour sur le territoire de Lac-des-Plages.

**RECOMMANDATION 3**

Garantir la protection environnementale du territoire avec des lois et des règlements beaucoup plus stricts et adaptés aux principes de conservation de la biodiversité.

**RECOMMANDATION 4**

Abroger l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de permettre une meilleure protection de l'environnement et des populations.

**RECOMMANDATION 5**

Modifier l'article 82 de la *Loi sur les mines* afin que le gouvernement puisse révoquer les claims sur un territoire où l'acceptabilité sociale est inexistante.

**RECOMMANDATION 6**

Favoriser l'adoption du projet de loi 392 dans le but de suspendre la délivrance de claims miniers sur une période de deux ans, et ce, dans l'esprit des recommandations 4 et 5 de ce mémoire.

**RECOMMANDATION 7**

Impliquer la population locale, bien avant l'octroi des claims miniers, dans le cadre du processus de décision entourant l'aménagement du territoire concerné (TIAM).

**RECOMMANDATION 8**

Revoir les règles à la hausse concernant l'application du 30 % de protection des territoires au Québec, afin que les régions dotées d'une grande biodiversité soient complètement protégées de l'exploitation minière.

**RECOMMANDATION 9**

Établir un système de priorités dans l'octroi des baux miniers. En ce sens, quantifier la demande de graphite à répartir pour une consommation au niveau provincial et pour l'exportation du produit brut ou fini, à l'international.

**RECOMMANDATION 10**

Accorder aux MRC le pouvoir d'octroyer des titres miniers (claims), selon leur schéma d'aménagement établi, conformément au principe de l'acceptabilité sociale éclairée et consentie dans les populations concernées.

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**SOURCES**

---

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, 30 juin 2009. [Produire un mémoire](#). Consulté le 16 mars 2023.

FUTURA. BIGET, SYLVAIN, 11 avril 2023. [Une autonomie en hausse de 20 % et une charge ultrarapide pour les batteries de voitures électriques dès l'an prochain](#). Consulté le 12 avril 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2023. [Acceptabilité sociale](#). Consulté le 1<sup>er</sup> avril 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2016. [Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Cheminement d'un projet minier](#). Consulté le 6 avril 2023.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, 2016 – 2023, Ministère des Ressources naturelles et des forêts. [Démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière](#). Consulté le 14 avril 2023.

HENRIO, SULLYVAN, 28 octobre 2021, Développement, Environnement, Gouvernance mondiale. [Les droits de la nature, un changement de paradigme pour le droit de l'environnement](#). Consulté le 1er mai 2023.

JOURNAL L'HORIZON, 18 avril 2023, Québec solidaire (QS), [Projet de loi 392](#). Consulté le 14 avril 2023.

LAC-DES-PLAGES, 2023, [Association pour la protection de l'environnement du Lac-des-Plages \(APELDP\)](#). Consulté le 23 mars 2023.

LAC-DES-PLAGES, 2020, Association pour la protection de l'environnement du Lac-des-Plages (APELDP). [Création du comité d'opposition à la mine La Loutre](#). Consulté le 23 mars 2023.

NATIONS UNIES. Action climat. [Pourquoi la biodiversité est importante](#). Consulté le 14 avril 2023.

[REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE NATION \(RPLPN\)](#), 2022. Consulté le 20 avril 2023.

---

**MÉMOIRE**

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-DES-PLAGES

**Équipe de rédaction**

Lise Bergevin, *rédactrice en chef*

Claude Bouffard, *contributeur au contenu*

Pierre Langlais, *contributeur au contenu*

**Comité réviseur**

François Achim, *membre de l'APELDP*

Philippe Gagné, *membre de l'APELDP*

Normand Lapointe, *membre l'APELDP*

**APELDP -- Comité d'approbation**

Paul Bourgeois, *administrateur*

Colette De Grandpré, *administratrice*

Chantal Guertin, *administratrice*

Marcel Lapierre, *administrateur*

Martine Lapointe, *administratrice*

Isabelle Pilon, *administratrice*

Dominic Richer, *administrateur (président)*

*Le 10 mai 2023*